

**Deux séries complémentaires de
lignes directrices
internationales sur la
décentralisation et l'accès aux
services de base pour tous**

<http://www.unhabitat.org>

Domaine: Publications

Sous-Domaine: Services de base

Principales étapes 2002-2009

- Deux initiatives soutenues par les partenaires français depuis 1996 (décentralisation) et 2002 (services de base)
- 2007: Les lignes directrices sur la décentralisation et le renforcement des collectivités locales approuvées par les Etats membres des Nations Unies
- 2009: Approbation des lignes directrices sur l'accès aux services de base pour tous, avec la recommandation de coordonner la mise en oeuvre des deux.
- Uniques documents internationaux approuvés dans ce domaine depuis la Conférence Habitat II d'Istanbul en 1996.

Liste des services de base

- Eau potable et assainissement
- Transport
- Energie
- Collecte et traitement des déchets
- Communication

(nécessitent d'importantes infrastructures)

- Santé primaire, notamment pour les femmes et les enfants
- Education primaire
- Sécurité publique
- Sécurité sociale

(Avec d'importants coûts de fonctionnement)

Chaque service est interdépendant des autres

Structure des lignes directrices

Décentralisation

Recommandations politiques, institutionnelles et financières aux Gouvernements centraux et locaux sur

- La gouvernance et la démocratie locale,
- Les compétences locales,
- Les relations entre les différents niveaux,
- Le financement des collectivités locales

La décentralisation est vue comme un moyen privilégié pour améliorer l'accès aux services pour tous

Accès aux services de base

- 5 sections : (i) Gouvernance, (ii) décentralisation, (iii) partenariats, (iv) financement durables et accessibilité pour les pauvres, (v) durabilité environnementale
- Après le rappel des principes déjà adoptés, chaque section comprend des recommandations à chaque groupe d'acteurs: (a) les gouvernements centraux et régionaux, (b) les autorités locales, (c) la société civile et (d) les fournisseurs de service.

Mise en oeuvre

- Mobilisation de ressources pour aider 10 pays pilotes à adapter les lignes directrices à leur contexte national et à adopter des plans d'action. La France est de nouveau en 1^{ère} ligne.
- Coopération avec la CGLU (rapport GOLD III)
- Coordination avec les autres initiatives internationales (AMCHUD, SPF)
- Manuel pour guider la mise en oeuvre dans les pays intéressés.
- Articulation autour de deux thèmes : (i) la planification territoriale aux différents niveaux, (ii) la complémentarité entre les niveaux de décentralisation.
- Assurer le suivi de la mise en oeuvre dans le monde₆ et maintenir le débat international.



Thank you !
Merci !
Asante !
Obrigado !



UN-HABITAT